

Appel à communication
XII colloque International Rulescoop Brest France
22 au 24 mai 2018



Titre

« L'économie sociale de deux côtés de l'Atlantique : qualité de vie au travail, développement durable et politiques publiques »

Comité d'organisation : Jorge Munoz UBO/Labers, Yann Regnard UBO/LEGO, Alain Penven Labers/UBO, Claudie Inisan Labers/UBO, Yannig Robin Labers/UBO.

Comité scientifique sera composé de la manière suivante : Jean-François Draperi (CNAM), Alain Penven (UBO), Pascal Glémain (Rennes 2), Yann Regnard (UBO), Annie Dussuet (Université de Nantes), Nadine Richez-Battesti (Université Aix-Marseille), Henry Hagen Université d'Helsinki Finlande, Gemma Fajardo Université de Valence Espagne, Mauricio Marano Université de Bologne Italie, Mario Radrihan Rubio Université de Santiago du Chili et Marietta Bucheli Gómez Université de la Pontificia Javeriana Colombie, Juan Pablo Marti de l'Université de la Republica del Uruguay.

Présentation du réseau Rulescoop

Rulescoop est un réseau d'universités européennes et latino-américaines intégrant des centres ou groupes de recherche consolidés dans l'économie sociale. Il trouve son origine dans un projet ALFA II financé en 2002 par l'Union européenne. Les projets Alfa II ont pris fin en 2005, le Réseau a maintenu et développé, favorisé les relations entre les centres, les chercheurs et les étudiants.

Son but principal est d'établir différentes formes de collaboration dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en général et les coopératives, pour mener à bien l'enseignement, la recherche et l'extension de l'université.

Les universités qui font actuellement le réseau Rulescoop

En Europe, les universités participantes sont l'Université Complutense de Madrid, l'Université du Pays Basque, Université de Valence, Université de Castilla-La Mancha, Université Jaume I de

Castelló et l'Université catholique Sainte Thérèse d'Avila (Espagne), Université de Bretagne Occidentale Université (France) ; Università di Bologna (Italie), Helsinki Yliopisto (Université d'Helsinki, Finlande) et l'Institut Supérieur de Contabilidade e Administraçao do Porto (Portugal).

Les universités latino-américaines présentes dans le réseau sont : l'Université du Costa Rica et de l'État Open University (Costa Rica), Pontificia Universidad Javeriana et Universidad Cooperativa de Colombia (Colombie), Université de Vale do Rio dos Sinos (Brésil), Université de la République (Uruguay), Université de Santiago du Chili (Chili), Université nationale de la Plata et de l'Université nationale de Rosario (Argentine), Chapingo et l'Universidad Autónoma de Querétaro (Mexique); Université de Puerto Rico (Porto Rico) et l'Université catholique de Notre-Dame de l'Assomption (Paraguay).

L'organisation du colloque du Rulescoop à Brest, et plus largement dans la Bretagne, s'inscrit dans un champ économique et social caractéristique de la Bretagne. En effet, la Bretagne comporte un tissu extrêmement important d'entreprises et d'organisations du secteur de l'économie sociale et solidaire (13 % de l'emploi régional). Toutefois, dans certains secteurs l'ESS représente plus de 50 % (banque) ou encore le secteur agricole où les coopératives sont fortement implantées. Le colloque cherche à pouvoir élaborer des échanges tant académiques et qu'économiques dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle, l'objectif de l'appel à communication du colloque à Brest s'articule autour de thématiques suivantes : transmission et enseignement de l'éducation coopérative, qualité de vie au travail, développement durable et mer, genre et économie sociale, et politiques publiques et l'économie sociale solidaire. L'ensemble de ces thématiques permettent d'avoir une discussion comparative de situations entre les deux continents présents dans le réseau. Elles couvrent également plusieurs enjeux actuels du secteur (nous pensons à la question de la transmission d'entreprises, au développement durable ou encore à la qualité de vie au travail).

L'économie sociale et solidaire : les pièges de la reconnaissance politique ?

En Europe un vaste mouvement tant au niveau des États que de la Commission a abouti à reconnaître plus formellement les acteurs de l'ESS. Le cas de la France a ce titre est assez emblématique.

En effet, la création dans les années 2000 des observatoires régionaux de l'économie sociale et solidaire, la création d'un compte satellite de l'économie sociale et solidaire, l'ouverture dans plusieurs dizaines d'universités de formation orientées vers le secteur de l'économie sociale et solidaire sont autant de signes d'une réelle visibilité du secteur. Mais c'est sans doute la loi Hamon du 31 juillet 2014 qui va donner une reconnaissance et une structure définitive actuellement au secteur pour ses relations avec l'État.

Ces différentes évolutions ont permis en France aux acteurs du secteur de se rendre plus visibles. De montrer le poids social et économique qu'ils peuvent avoir dans certains secteurs (bancaire, agricole, social, culturel ou encore médico-social). Toutefois, une telle visibilité ne va pas sans quelques interrogations et paradoxes.

Une économie sociale et solidaire face à des réels défis

L'Économie sociale et solidaire n'échappe pas complètement à certaines problématiques classiques en termes des conditions d'emploi (Hély M., 2008), en termes de rapports entre les hommes et les femmes (Devetter F-X, Dussuet A., Puissant E. 2017) ou encore en termes de dérives d'isomorphisme (Richez-Battesti N. et Petrella F., 2010). C'est là le paradoxe du secteur. Selon certains auteurs il a plutôt mieux résisté à la crise de 2008 en termes économiques (voir à ce titre les différentes études de l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire). On souligne également dans le secteur les expériences d'innovation sociale fort nombreuses accréditant la thèse d'un secteur dynamique. Néanmoins posant clairement la question d'une déclinaison différentielle selon la définition de la « propriété » (Prades J., 2015) l'une collaborative et l'autre coopérative.

Le XII congrès du réseau Rulescoop se propose d'interroger de manière croisée le développement de l'économie sociale et solidaire à partir de 5 grands axes.

1) Transmission et enseignement de l'éducation coopérative.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire couvre les expériences issues du secteur coopératif. Ce secteur ne se limite pas simplement à des formes d'organisations. Il englobe aussi de réflexions et de pratiques sur l'éducation coopérative. Ainsi selon certains auteurs « *apprentissage coopératif repose sur cinq principes de base énoncés par Johnson : une interdépendance positive entre les membres des équipes, une responsabilisation individuelle et collective face à la tâche, le développement systématique d'habilités sociales, la promotion d'interactions simultanées en groupes hétérogènes restreints, une réflexion critique sur les processus* »¹. Si certains pays comme le Costa Rica ont fortement développé ce genre d'enseignement, tel n'est pas le cas de pays comme la France. Or, la possibilité d'amplifier un tel type d'enseignement permettrait non seulement de mieux faire connaître le secteur, mais également de faire face à la question de la transmission. Comment expliquer qu'un tel enseignement ne s'accroît guère dans de pays comment la France ? Que nous apprennent les comparaisons internationales dans ce domaine ? Les propositions comparatives seront vivement appréciées. Toutefois, les analyses d'expériences de cas permettant de mieux comprendre les mécanismes en jeu seront particulièrement examinées.

2) La qualité de vie au travail

Ces dernières années notamment en France a émergé l'expression de « qualité de vie au travail ». Si l'expression est assez ancienne en tant que concept (Trist E. et Bamforth, W., 1951). Elle est devenue plus courante dans les années 1970. En effet, c'est avec l'apparition de l'ouvrage d'Albert B. Churns et Louis E. Davis en 1975 que l'expression sera employée de manière systématique pour agréger quatre aspects : intégrité physique, intégrité psychique, développement du dialogue social et équilibre de vie au travail et hors travail. L'évolution de l'expression a donné

¹ Charruau C., 2014, « L'enseignement coopératif dans le système éducatif au Costa Rica », *Recma*, N°334, oct. p.112.
Johnson D. W., Johnson R. T., Holubec E., 1994, *Cooperative learning in the classroom*, ASCD, Alexandria.

lieu à un usage chez les Anglo-Saxons plus axé sur les dimensions individuelles alors que les pays européens, notamment la France, ont privilégié les dimensions collectives. Au-delà du débat sur l'instrumentalisation d'une telle perspective, qu'en est-il dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ? Les acteurs du secteur soutiennent et défendent un discours assez argumenté sur la qualité de vie au travail dans les organismes de l'économie sociale et solidaire. Qu'en est-il ? Sont-ils si vertueux ? Si la qualité de vie au travail apparaît plus vertueuse, ne peut-on observer d'autres processus à l'œuvre ? En effet, selon les données des observatoires de l'économie sociale et solidaire la situation est assez contrastée par exemple en termes de conditions d'emploi ou d'égalité de salaire. Cet axe est particulièrement sensible aux travaux et aux réflexions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Les travaux comparatifs ou exposant des expériences empiriquement documentées sont vivement encouragés. La question de frontière également entre bénévolat, salariat ou encore volontariat est un élément important pour comprendre la spécificité de la qualité de vie au travail dans le secteur.

3) Développement durable et financement solidaire

Les organismes en France du secteur se sont essentiellement développés dans certaines activités (Sociale, agricole, médico-social, etc.). Toutefois, pour certains auteurs, le secteur coopératif peut paraître totalement apte au développement des activités protectrices de l'environnement (Draperi J-F, 2005). Ainsi il existe des innovations dans le secteur du développement durable et de préservation de l'environnement où les coopératives se sont singulièrement fait remarquer. Ainsi les *coopératives citoyennes d'énergie* en France et en Allemagne défendent et développent un modèle de production d'énergie en indépendance aux grands groupes, elles soutiennent une production locale et respectueuse de l'environnement. La gouvernance de ces structures passe souvent par une participation des membres. La région de Bretagne a notamment deux parcs éoliens (Béganne, Sévérac et Guenrouët dans le Morbihan) et se caractérise par étant l'une de premières régions dans ce genre de modèle. La question de la gouvernance de la production des énergies dans un contexte de réchauffement climatique est centrale à poser. On peut également, s'intéresser aux modes de financement de ces projets. Quelles finances solidaires ? Que nous apprennent ces expériences nationales et internationales ? Si la France a développé ces modèles depuis peu, tel n'est pas le cas de pays comme le Costa Rica. Dans quelle mesure les cadres nationaux favorisent-ils un tel changement ? Quels sont les principaux questionnements auxquels ils sont confrontés ? Quelles sont les dimensions juridiques susceptibles de favoriser ou pas un tel mode de gouvernance ?

4) Genre et économie sociale et solidaire

La question de la participation au sein des structures de l'économie sociale et solidaire est un élément important. Toutefois, d'un point de vue strictement formel en France, la participation pleine et de droit est très variable en fonction du type de statut (Mutuelle, association, scoop, etc.). On retrouve également ces différences dans d'autres pays. Introduire la question du genre pour analyser les dynamiques internes des structures de l'économie sociale et solidaire ne permet-il pas d'aborder autrement la question de la démocratie ?

Dans le cas français, certains secteurs d'activité de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par une forte présence féminine (action sociale, médico-social, etc.) Que nous apprennent les analyses à partir d'une approche du genre sur l'économie sociale et solidaire ? Au-delà d'un constat d'un traitement inégalitaire, n'observe-t-on de mécanismes spécifiques ? (Par exemple concernant le plafond de verre) Si tel est le cas, dans quelle mesure celui-ci illustre les spécificités (ou pas) du secteur ? Que nous apprennent les expériences internationales à ce propos ?

5) L'impact de politiques publiques et le cadre normatif et juridique

Le pouvoir législatif en termes de production de normes juridiques et la place de l'État jouent un rôle central dans le développement et la compréhension de certains phénomènes. L'appel est particulièrement intéressé par la présentation de politiques publiques (analyse et genèse) en termes comparatifs. Toutefois, le cadre juridique ne se limite pas aux textes fondamentaux, le juridique se caractérise aussi par une jurisprudence propre à chaque pays. Dans quelle mesure l'étude et l'examen de ces jurisprudences nous éclairent sur les évolutions et les enjeux en cours dans le secteur ?

Proposition de communications avant le 5 mars 2018

Le projet de communication doit avoir 3000 signes (espaces compris). Il doit signaler l'axe dans lequel il s'inscrit. Il comporte une problématique, les méthodes et les principaux résultats. Le résumé peut être rédigé en français, espagnol ou anglais.

Envois de projets de communications

Jorge.munoz@univ-brest.fr

Claudie.inisan@univ-brest.fr

Information site du colloque et sur le réseau

En construction site du colloque

Site du réseau : <http://rulescoop.ucr.ac.cr/index.php>

Réponses et envois de textes définitifs

La réponse du comité scientifique : **30 mars 2018**

Les textes sont attendus pour le **10 mai 2018**. Il ne devra pas excéder 40 000 signes. Il doit comporter un résumé en espagnol et français.

Bibliographie

- Charruau C., 2014, « L'enseignement coopératif dans le système éducatif au Costa Rica », *Recma*, N°334, oct. p.112.
- Cherns A. B. et Davis L. E., 1975, *The Quality of the working life. Volume two. Case and commentary*, New York, Ed. The Free Press, 384 p.
- Devetter F-X, Dussuet A., Puissant E. (2017) « Pourquoi les aides à domicile sont-elles davantage rémunérées dans certains départements ? », *Revue d'Etudes Rurales et Urbaines*, n°2.
- Draperi J-F., 2005, *Rendre possible un autre monde. Economie sociale, coopératives et développement durable*, Paris, Presses de l'économie sociale, 74 p.
- Hély M., 2008, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La Vie des idées*, 11 février 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html>
- Petrella F., Richez-Battesti N., 2010, « Démarches qualité et Economie sociale et solidaire : entre innovation et isomorphisme ? Le cas des services à la personne en France », *Management et Avenir*, 5 (35), p. 273-292.
- Prades J. 2015, « Du concept d'innovation sociale », *Recma*, N° 338, pp.
- Trist, E., and Bamforth, W., 1951, "Some Social and Psychological Consequences of the Long Wall Method of Coal-Getting", *Human Relations*, Vol. 4, 3-38, 1951.

